

Carnet de Liaison



Ce carnet de liaison appartient à :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :



Personnalise cet espace comme tu le souhaites
(photo, dessin, hobbies...)

SOMMAIRE

- 1 **Présentation du réseau de soins :**
 - Le centre de référence p 1 - 1
 - Le centre correspondant p 1 - 11
- 2 **Conseils aux familles :**
 - Consignes et surveillance à domicile p 2 - 1
 - Aplasie à la maison p 2 - 4
 - Régime aplasie p 2 - 6
 - Régime pauvre en sel p 2 - 10
 - Régime sans cathécolamines p 2 - 12
- 3 **Procédures de soins :**
 - Soins de bouche p 3 - 1
 - Soins des voies veineuses centrales p 3 - 3
 - (cathéter, chambre implantable ou Picc-Line)
 - Désobstruction d'un cathéter p 3 - 7
 - Décontamination des jeux p 3 - 8
 - Pose de l'Emla à domicile p 3 - 9
 - Le MEOPA p 3 - 10
 - La nutrition entérale sur SNG ou gastrostomie p 3 - 11
- 4 **Mon programme de soins personnalisé :**
 - Renseignements médicaux p 4 - 1
 - Mes soins de voie veineuse centrale p 4 - 2
 - Ma carte de groupe sanguin p 4 - 5
 - Mes numérations p 4 - 6
 - Bactrim*/Pentacarinat* p 4 - 9
 - Prise en charge du confort et de la douleur p 4 - 10
 - Mes hospitalisations p 4 - 13
 - Mes rendez-vous p 4 - 15
 - Notes personnelles p 4 - 16
 - Fiche de liaison p 4 - 17
- 5 **Divers :**
 - Accompagnement lors de situations inconfortables p 5 - 1
 - Questionnaire pour mieux te connaître p 5 - 2
 - Consignes concernant la greffe de cellules
souches hémopoïétiques p 5 - 4
 - Précautions liées à la radiothérapie p 5 - 8
- 6 **Lexique** p 6 - 1
- 7 **Les associations** p 7 - 1

Ce carnet de liaison « Hippo » ne se substitue pas au carnet de santé. Les informations personnelles qu'il contient sont confidentielles et soumises au secret professionnel.

Ce document a pour objectif de faciliter la communication entre votre enfant, vous-même et l'équipe médico-sociale. Il ne remplace pas le dialogue et vous suivra tout au long du plan personnalisé de soin.

Les soins en cancérologie pédiatrique en Bretagne s'organisent en réseau régional.

La prise en charge est réalisée selon votre lieu d'habitation, par **un des Centres de Référence** Rennes ou Brest (Rennes étant recours pour Brest) et **des Centres Correspondants** (CH Avranches, Lorient, Morlaix, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes, Laval) ainsi que par des professionnels de santé qui exercent en ville.

L'organisation en réseau tient compte des exigences de formation des professionnels, du plateau technique et de l'expertise des centres.

L'objectif du réseau est la mise en commun de moyens techniques et humains à la disposition des enfants malades pour leur offrir une prise en charge optimale au plus proche de leur domicile.

Il repose sur l'intervention d'une équipe de professionnels de santé et d'acteurs sociaux que vous rencontrerez dès le diagnostic établi et qui vous aidera à assurer le bon déroulement du traitement de votre enfant.

Les coordonnées des différents professionnels à votre disposition dans le cadre du réseau vous sont indiquées dans les fiches ci-après à la fois dans le centre de référence et le centre correspondant.

Les Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (R.C.P) ont lieu 2 fois par semaine en visioconférence avec les CHU de Rennes, Brest, Angers, Caen, Nantes, Tours. Chaque diagnostic et proposition thérapeutique (PPS : Programme Personnalisé de Soins) sera soumis à l'avis de représentants médicaux (oncologues, radiothérapeutes, chirurgiens, radiologues, anatomopathologistes...) du groupe GOCE (Grand Ouest pour les cancers de l'Enfant).

A la suite de la réunion, un avis sur la stratégie thérapeutique et sur la surveillance est rendu, basé sur les référentiels nationaux ou internationaux. Ce compte-rendu (appelé fiche RCP) est ensuite communiqué à votre médecin généraliste et à votre pédiatre. Ce compte-rendu est intégré au dossier médical de l'enfant.

1 - Equipe médicale

Médecin responsable de l'unité

Professeur V. GANDEMER

Autres Praticiens Hospitaliers

Dr S. BAYART

Dr J. BONNEAU

Dr C. CHAPPE

Dr S. TAQUE

Dr F. TOUTAIN

Dr _____

Assistant Chef de Clinique

Dr _____

Autres

Généciens : Pr S. ODENT -Dr L. PASQUIER ...

Tél : 02 99 26 67 44

Dentiste - Stomatologue : Pr M. BONNAURE-MALLET

Tél : 02 23 23 43 58

Service d'hospitalisation (3 ^{ème} étage)	Hôpital de jour (Rez-de-chaussée)
Assure les soins 24 h/24 7 jours sur 7	Assure les soins de 8 h 30 - 19 h du lundi au vendredi
<u>CONTACTS :</u>	<u>CONTACTS :</u>
Secrétariat : 02 99 26 71 34	Secrétariat : 02 99 26 71 34
Secteur conventionnel :	Infirmière de programmation :
02 99 26 71 93 ou	02 99 26 71 35
02 99 26 38 24	Poste de soins infirmiers
Secteur protégé :	02 99 26 35 85
02 99 26 38 19	Internes :
Internes :	02.99.26.36.71
02 99 26 38 16	Fax : 02.99.26.67.02
Fax : 02.99.26.67.30	

2 - Equipe pluridisciplinaire

▣ *Cadre de santé :*

- Hospitalisation _____ - Poste : 66719
- Hôpital de jour _____ - Poste : 63823

Le cadre est responsable de l'organisation générale de l'unité et est l'interlocuteur des familles tout au long du séjour de l'enfant.

▣ *Puéricultrices :*

- Secteur conventionnel : : 02 99 26 38 24
- Secteur thérapie cellulaire (protégé) : : 02 99 26 38 19
- Hôpital de jour : : 02 99 26 71 35

Elles assurent l'accueil, les soins et la surveillance des enfants hospitalisés et établissent le lien entre les médecins et la famille.

▣ *Consultation Infirmière d'Annonce* : 02 99 26 58 57

Le but de cette consultation infirmière est de permettre à l'enfant et ses parents de bénéficier d'un temps d'accompagnement soignant, lors des étapes importantes de la maladie et en particulier au moment de l'annonce du diagnostic.

Cette consultation est assurée par l'une des puéricultrices de l'équipe, ponctuellement détachée des activités de soins. Elle rencontre les familles en hospitalisation traditionnelle ou en hôpital de jour. Vous pouvez également la solliciter, à tout moment de la prise en charge, par l'intermédiaire des équipes de soins ou directement.

▣ *La puéricultrice du réseau P.O.H.O.* : 02 99 26 59 36 (Pédiatrie Onco-Hémato Ouest) _____

Elle fait le lien dans la prise en charge de votre enfant en inter hospitalier et en extrahospitalier.

Elle intervient auprès des équipes soignantes pour harmoniser les pratiques de soins données à votre enfant. Elle est chargée de la coordination régionale. Elle prépare avec vous la sortie de votre enfant quand il y a besoin d'une prise en charge spécifique. Les différents professionnels intervenants auprès de votre enfant pendant sa maladie peuvent la contacter.

▣ **Les puéricultrices coordinatrices de greffe** 02 99 26 58 57

Elles accompagnent l'enfant et ses parents dans les différentes étapes de la greffe.

Elles organisent et coordonnent les différents bilans, examens et rendez-vous pré greffe. Elles préparent avec les familles l'hospitalisation en secteur protégé, puis le retour à la maison.

Vous pouvez les solliciter, à tout moment (avant, pendant ou après la greffe).

▣ **Auxiliaires de puériculture :**

Elles assurent l'accueil, les soins de nursing au quotidien, auprès des enfants, en collaboration avec la famille.

▣ **Educatrice de jeunes enfants :** _____

Elle accompagne par le jeu l'enfant malade et sa famille dans les différentes phases de la maladie : éveil, socialisation, propositions d'activités ludiques adaptées, écoute et présence.

▣ **Psychologue :** _____ **Pédopsychiatre :** _____

02 99 26 32 41

Elles proposent à l'enfant et à sa famille une dimension d'écoute et d'aide pour leurs permettre de traverser au mieux cette étape de la maladie.

▣ **L'enseignante :** _____ : 02 99 26 38 09

Elle fait classe aux élèves des cycles 2 et 3 et à ceux relevant de l'éducation spécialisée (S.E.G.P.A.)

Elle organise les cours et les examens pour les collégiens et lycéens hospitalisés.

Elle assure les liens avec l'école d'origine et avec les structures d'aide à la scolarisation à domicile : le SAPAD (02 99 86 13 38).

Ses objectifs sont de permettre à l'enfant de conserver ses capacités de réflexion, d'autonomie, de l'accompagner dans sa progression et de lui permettre de garder sa place sociale d'élève.

▣ **Le kinésithérapeute :** _____ 02 99 26 71 32

Il réalise sur prescription médicale une kinésithérapie adaptée à chaque enfant.

▣ **La diététicienne :** _____ 02 99 26 71 56

Elle prend en charge les régimes alimentaires particuliers. Elle est à la disposition des familles pour tout conseil.

▣ **Les différents représentants du culte sont à votre disposition**

Le service d'aumônerie est disponible 24h/24 au 06 89 62 11 99 et passe dans le service une fois par semaine.

▣ **Les associations** sont présentes dans le service, elles proposent et organisent des activités en intra ou extrahospitalier, un accompagnement des familles et des patients à différents niveaux (soutien matériel, distractions pour les enfants...); Vous trouverez un récapitulatif de chacune d'entre elles en fin de classeur.

▣ **L'assistante socio-éducative:** _____ Poste : 67 108

Ligne directe : 02 99 26 71 08

Une rencontre systématique avec l'assistante socio-éducative est proposée aux parents d'enfants admis dans le service hémato oncologie.

Ce premier échange permet

a. D'informer et de faciliter l'accès aux droits :

-Pour les soins :

A.L.D. - affection de longue durée

Transports en rapport avec l'A.L.D.

Mutuelle, CMU complémentaire

-Pour l'évaluation de vos besoins en termes de disponibilité auprès de l'enfant

Changement de mode de garde de l'enfant

Arrêt d'activité partiel ou total d'un parent

Les informations concernant l'existence des différents congés facilitant une disponibilité auprès de l'enfant, des allocations et compensations vous seront alors transmises.

b. De proposer une aide à la rédaction des dossiers administratifs

Cette 1^{ère} rencontre permet ainsi d'appréhender la question de l'hébergement de l'accompagnant pour les familles éloignées de leur domicile.

Les orientations en matière d'hébergement tiennent compte de la durée d'hospitalisation de l'enfant et donc de l'accompagnement d'une participation ou non de la mutuelle ; des ressources de la famille et des disponibilités en matière d'hébergement - mises à disposition et gestion assurée par différentes associations.

c. Indépendamment de cette mission d'information et d'accompagnement, le service social hospitalier peut intervenir dans le cadre de la prévention (incluant l'enfance en danger), de la coordination (autres services sociaux ; maintien de la scolarité...), du conseil et de l'orientation vers les dispositifs d'action sociale.

Selon l'évolution des besoins, l'assistante socio-éducative pourra rencontrer les familles à différents moments du parcours de soin afin d'adapter les différents dispositifs en tenant compte de la nouvelle situation médicale, familiale et sociale de l'enfant et de sa famille.

3 - La vie dans l'unité

Votre enfant vient d'être accueilli dans l'unité d'onco-hématologie pédiatrique, quelques règles de vie sont nécessaires pour le bon fonctionnement du service.

□ Alimentation :

Horaires des repas :

Les repas sont servis à heures régulières, cet horaire peut être adapté aux différentes situations.

Le repas est pris quand cela est possible dans la salle à manger.

La maladie de votre enfant peut occasionner des modifications dans son alimentation (régime particulier), aussi, *il est interdit, pour le bien-être de votre enfant :*

- d'apporter des aliments frais de l'extérieur pour vous et votre enfant
- de se servir dans les placards et le réfrigérateur de la salle à manger.

Cependant des conserves que vous aurez apportées pourront être proposées à votre enfant au moment des repas en accord avec les auxiliaires de puériculture.

Les parents peuvent également stocker leur repas dans le réfrigérateur de la salle à manger.

□ Commande des repas :

Enfant : un choix de menus pour le lendemain est proposé à votre enfant par une auxiliaire de puériculture au cours de la matinée. Si votre enfant préfère une conserve que vous avez apporté, vous pourrez le préciser à ce moment là.

Parents : un repas accompagnant peut vous être servi en salle à manger le midi ou le soir. Pensez à le commander la veille auprès d'une auxiliaire de puériculture. Vous devrez vous acquitter de la facture à la régie centrale, à la sortie de votre enfant. Le midi vous pouvez également déjeuner au self de l'hôpital, les tickets repas sont disponibles à la régie centrale. Les tarifs des repas sont affichés dans le service.

Vous ne pouvez pas consommer d'aliments ou de boissons dans la chambre de votre enfant. Vous pouvez préparer et consommer une boisson chaude dans la salle à manger. Un placard vous est réservé.

▣ Cadeaux :

Préférer les jeux et jouets faciles à nettoyer (plastique ou bois vernis). Certains cadeaux ne peuvent être donnés à votre enfant à l'hôpital en raison du risque infectieux : journaux (uniquement papier glacé) ; plantes ou fleurs coupées. Limiter les peluches (sauf doudou en velours ras ou en éponge)

▣ Chambre :

Les chambres sont à 1 ou 2 lits. Certaines habitudes sont parfois à adapter en fonction de l'âge et de l'état de santé du voisin (heure du coucher, télévision, jeux sonores...)

Chaque chambre est équipée d'une télévision (service gratuit) et d'un lecteur DVD avec CD thèque dans l'unité.

Les W.C. de la chambre sont réservés aux enfants. Pour la famille et les visites, les toilettes sont situées au niveau de la salle de jeu.

Le service est équipé d'un système de ventilation, qui oblige à laisser les fenêtres fermées.

▣ Hébergement des parents :

Vous pouvez être hébergés à **la maison des parents**, dans l'enceinte de l'hôpital, moyennant une participation financière de votre part. Une réservation avant la date d'hospitalisation est nécessaire.

Les renseignements nécessaires vous seront communiqués par l'équipe du service. :

▣ Scolarité :

L'activité scolaire est conservée pendant l'hospitalisation en collaboration avec l'école d'origine.

▣ Jeux et jouets :

L'éducatrice de jeunes enfants propose des activités en salle de jeux et dans les chambres des enfants. Elle gère la distribution des jouets, jeux et DVD en fonction de l'âge des enfants. Nous comptons sur votre collaboration pour ranger les jeux après utilisation.

Diverses activités proposées par des personnes extérieures au service animent la semaine (musique, petits spectacles, jeunes bénévoles...)

Un prêt de Wii et d'ordinateur portable est possible (sous caution).

Ouverture de la salle de jeux :

. 10 h - 12 h 30 (après la visite du médecin)

. 15 h - 18 h

□ Transport :

Le transport de votre enfant est assuré par vos soins en voiture particulière (sauf transports inter-établissements).

Si l'état de santé de l'enfant le nécessite, et seulement sur prescription médicale, il peut se faire en véhicule sanitaire léger (VSL ou taxi conventionné).

□ Vêtements :

Notre choix de vêtements étant limité, il est souhaitable que vous apportiez les vêtements personnels de votre enfant. L'entretien de son linge sera réalisé par vos soins.

□ Mesures d'hygiène :

Il est indispensable de vous passer les mains à la solution hydro-alcoolique avant de rentrer dans le service.

□ Consignes vis-à-vis des visites de votre enfant hospitalisé :

En secteur conventionnel ou protégé :

Deux personnes par jour (les deux mêmes) peuvent lui rendre visite du lever au coucher en respectant son rythme de sommeil.

Les frères et sœurs **de moins de 15 ans** ne peuvent venir qu'après accord préalable du médecin. Le jour et l'heure de cette visite sont à déterminer avec l'équipe.

Ces mesures permettent de limiter les risques de contamination microbienne.

En secteur protégé ou si votre enfant est sous flux:

Certaines précautions sont à prendre qui vous seront expliquées lors de l'entrée de votre enfant en secteur protégé.

Les visites en secteur protégé sont adaptées en fonction de l'organisation des soins.

□ **Courrier** : il fonctionne aussi ici ! Pensez à communiquer l'adresse.

4 - Equipe médicale et paramédicale correspondante

<p>Le médecin traitant</p> <p>Nom :</p>	<p>Adresse :</p> <p>Tél :</p> <p>Fax :</p>
<p>L'infirmière à domicile</p> <p>Noms :</p>	<p>Adresse :</p> <p>Tél :</p> <p>Fax :</p>
<p>La pharmacie de ville</p> <p>Nom :</p>	<p>Adresse :</p> <p>Tél :</p> <p>Fax :</p>
<p>Le laboratoire d'analyses</p> <p>Nom :</p>	<p>Adresse :</p> <p>Tél :</p> <p>Fax :</p>
<p>Ambulance</p> <p>Nom :</p>	<p>Tél :</p>
<p>Le prestataire de service</p> <p>Nom :</p>	<p>Adresse :</p> <p>Tél :</p> <p>Fax :</p>
<p>Autres correspondants</p>	

5 - Informations Patient

□ **Dossier médical :**

Depuis la loi du 4 mars 2002, il peut être demandé sans passer par l'intermédiaire de votre médecin traitant. Les démarches à suivre pourront vous être données par un médecin ou le cadre du service.

□ **Commission des usagers**

La commission des usagers veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches. La commission veille à ce que toute personne victime d'un préjudice soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose. Pour plus d'informations, consulter le livret d'accueil ou la plaquette « commission des usagers »

□ **Personne de confiance :**

Loi du 4 mars 2002 (article L.1116-2) :

« Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui serait consultée au cas où elle même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir des informations nécessaires à cette fin. Cette désignation est faite par écrit, elle est révocable à tout moment si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses démarches ».

La personne de confiance n'a pas de pouvoir de décision ; elle ne peut avoir accès au dossier médical à sa propre demande.

□ **L'autorisation de soins**

L'admission d'un mineur est prononcée, sauf nécessité, à la demande d'une personne exerçant l'autorité parentale ou l'autorité judiciaire

Hors les cas d'urgence, l'autorisation de soins est donnée par écrit avec signature par le ou les titulaires de l'autorité parentale en fonction de l'acte que l'enfant doit subir

Pour un Acte usuel : acte de la vie quotidienne (ex vaccination, soins sur plaie superficielle...) : le consentement d'un seul parent suffit

Pour un Acte non usuel : acte considéré comme lourd dont les effets pourraient engager le devenir du malade (intervention chirurgicale par ex...) : le consentement des deux titulaires de l'autorité parentale est obligatoire (même en cas de séparation).

Si la santé ou l'intégrité corporelle du mineur risquent d'être compromises par le refus du représentant légal ou l'impossibilité de recueillir son consentement, le médecin responsable du service peut saisir le ministère public afin de provoquer les mesures d'assistance éducative lui permettant de donner les soins qui s'imposent.

CENTRE DE REFERENCE

Centre Hospitalier de Brest Hôpital Augustin Morvan

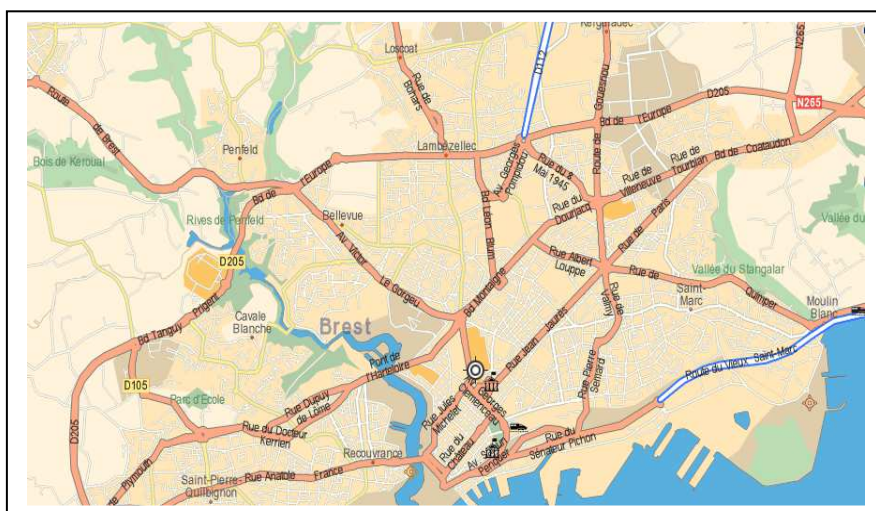
Chef du département :

Adresse : 2, avenue Foch - 29609 Brest Cedex

Tel : standard : 02 98 22 33 33

secrétariat : 02 98 22 33 81 Fax : 02 98 22 31 11

PLAN D'ACCES A L'HÔPITAL AUGUSTIN MORVAN DE BREST



1- Equipe médicale

Chef de service : Professeur L. DE PARSCAU

Unité d'onco-hématologie pédiatrique

Dr L. CARASU

Praticien Hospitalier - Responsable de l'unité

02.98.22.39.56

Autres praticiens hospitaliers

Dr S HARO

Dr P LE MOINE

Service d'hospitalisation (cerise)

Assure les soins 24 h / 24

7 jours / 7

Tél : 02 98 22 36 64 (poste 23664)

Fax 02 98 22 36 18

Hôpital de jour

Accueille les enfants de 8 h à 18 h

du lundi au vendredi

Tél : 02.98.22.30.58 (ou poste 23058)

Fax : 02 98 22 35 55

Consultations externes :

Ouvertes de 9 h à 17h30

Du lundi au vendredi

Secrétariat des consultations :

02.98.22.34 01

2-Equipe pluridisciplinaire* **Le cadre de santé :** Poste : 23668

Unité de l'hôpital de jour et Pédiatrie spécialisée : _____

Le cadre de santé est responsable de la gestion de l'unité et de la qualité des soins prodigués aux enfants.

* **Les infirmières et puéricultrices :** Poste 23664

Elles assurent les soins et la surveillance des enfants hospitalisés et établissent le lien entre les médecins et la famille.

* **Les auxiliaires de puériculture :**

Elles travaillent en étroite collaboration avec les infirmières et puéricultrices. Elles assurent l'accueil, les soins de nursing au quotidien auprès des enfants avec la participation des parents.

* **L'officière :** Poste 22199

Elle gère les repas des enfants en étroite collaboration avec la diététicienne.

* **Les agents de service hospitalier :**

Ils assurent l'entretien et l'hygiène des locaux, participent aux différentes courses.

* **Les kinésithérapeutes :**

Elles réalisent, sur prescription médicale, une kinésithérapie adaptée à chaque enfant.

* **La diététicienne :** _____ Poste 23825

Elle prend en charge les régimes alimentaires particuliers. Elle est à la disposition des familles pour tout conseil.

* **Animations :**

L'association des blouses roses est présente par ses bénévoles tous les jours matin et après-midi et assure une animation aux enfants : éveil, stimulation, proposition d'activités ludiques adaptées, écoute et présence en chambre ou salle de jeu. Une animation musicale est proposée tous les mercredis hors vacances scolaires.

Les Marchands de sable viennent de 19 à 21 heures pour accompagner les enfants et les préparer à la nuit (jeux de société, histoires, présence).

Les clowns Coquette et Ciboulette viennent le mardi et vendredi matin.

* **La psychologue :** _____ Poste 22065

Elle écoute l'enfant et sa famille afin de les aider à traverser au mieux la maladie.

* **Les instituteurs :** _____ Poste 23882

Lien avec l'école d'origine ou les structures d'aide de scolarisation à domicile, ils organisent les activités scolaires dans l'unité. Leur objectif est la scolarisation après le traitement.

* **L'assistante sociale :** _____ Poste 23810

Elle élabore le dossier social de l'enfant et sa famille et assure un soutien tout au long de la maladie. Le cancer de l'enfant figure sur la liste des affections de longue durée (ALD) qui ouvre droit à une prise en charge à 100 %. Le médecin référent en fait la demande par le biais d'un certificat médical. Dans un délai d'environ un mois, vous recevrez un courrier de votre caisse.

Les soins à l'hôpital et à domicile, les médicaments, les analyses de laboratoire, les radiographies, consultations de kinésithérapeute et tout autre examen ou transport en lien avec la maladie sont couverts par cette prise en charge. Ainsi, vous n'avancerez plus les frais, sauf cas particuliers.

Toutefois, la prise en charge du forfait journalier échappe à ce principe mais peut être remboursé par certaines votre mutuelles.

3-Vie dans l'unité

Votre enfant vient d'être admis dans l'unité de Pédiatrie spécialisée. Voici quelques renseignements afin de faciliter son séjour.

▣ Le suivi médical :

Au cours de l'hospitalisation, le suivi médical est assuré par le Docteur Le Moine, Docteur Carausu et Docteur Haro.

Pour obtenir des informations médicales :

- Visite des médecins matin et soir.
- Rencontre des médecins sur demande dans la journée.

▣: Stationnement

Pour une meilleure organisation pensez à valider votre ticket de stationnement des votre arrivée dans le service auprès des secrétaires, avant 17 heures. Un seul ticket sera validé par famille et par jour.

▣Alimentation

Horaires des repas :

Petit déjeuner : des le réveil de votre enfant, jusqu'à 10 heures.

Déjeuner : de 12 heures à 12 h45

Goûter de 16 heures à 16 h 30

Dîner : de 19 heures à 19 h 45

Dans la mesure du possible, le repas est pris dans la salle à manger.

Deux réfrigérateurs et un congélateur sont à votre disposition dans la salle à manger, les aliments sont conditionnés dans un sac individuel au nom de votre enfant, avec la date du jour.

Commande des repas :

Enfants : un choix de menus pour la semaine est proposé.

Parents : il est possible pour les parents de commander un repas auprès de l'officière avant 10 heures.

▣ Cadeaux :

Préférer les jeux et jouets faciles à nettoyer (plastique ou bois vernis).
Certains cadeaux ne peuvent être donnés à votre enfant à l'hôpital en raison du risque infectieux : journaux (uniquement papier glacé) ; plantes ou fleurs coupées.
Limiter les peluches (sauf doudou en velours ras ou en éponge)

▣ **Courrier** : il fonctionne aussi ici ! Pensez à communiquer l'adresse.

▣ Chambres

Les chambres sont à 1 ou 2 lits. Chaque chambre dispose d'une chauffeuse, mis à la disposition d'un parent.

Les chambres sont équipées d'une télévision gratuite avec prise USB.

La chambre peut-être personnalisé par l'enfant et sa famille (supports photos, choix de posters...).

Pour permettre l'entretien quotidien de la chambre, nous vous invitons à ranger la chambre et à limiter les objets personnels.

Les W.C. de la chambre sont réservés aux enfants. Pour la famille et les visites, les toilettes sont situées au niveau de l'école.

Pour les enfants de moins de 6 ans, une présence parentale est souhaitable ou un membre ressource de la famille.

▣ Consignes vis-à-vis des visites de votre enfant hospitalisé

Lavage des mains des votre arrivée dans le service et solution hydro-alcoolique.

Prendre connaissance auprès du personnel des consignes concernant l'enfant

Les visiteurs de moins de 6 ans, en dehors de la fratrie ne sont pas admis en raison des risques infectieux.

Évitez d'apporter des bijoux et jouets de valeurs.

Apporter trousse de toilette, affaires personnelles et affaires scolaires.

En apasie :

Le nombre de visiteurs dans la chambre est limité à 2.

Ne pas ouvrir les fenêtres

Prendre en considération l'état de fatigue de l'enfant pour adapter la durée des visites.

Alimentation : quand votre enfant est en apasie, son alimentation nécessite des précautions, merci de vous renseigner auprès des soignants.

4-Lieu d'hébergement

Les Tamaris - 14 Bd Gambetta à Brest Tél : 02.98.46.48.95

La maison d'à côté à Kersaint-Plabennec Tél : 06.80.65.57.23

Association « Céline et Stéphane - Leucémie-espoir »

Tél : 06.08.61.43.90

Un salon des familles est à disposition pour permettre la détente de la famille en dehors de la chambre.

5-L'hôpital de jour

L'hôpital de jour accueille les enfants à la journée pour différents soins et préparations aux examens (chimiothérapies, prémédications, transfusions...)

Les consultations externes accueillent les patients pour des bilans sanguins, pansements, injections

Les clowns et les blouses roses sont présents dans l'unité.

▣ Personnel

Un médecin

Un ou deux internes

Trois infirmières

Une auxiliaire de puériculture

Un agent hospitalier

▣ Chambres

Le service se compose de 4 chambres doubles et une chambre seule

Pour des renseignements complémentaires, s'adresser :

- Au cadre de santé de l'unité,
- A l'infirmière qui s'occupe de votre enfant
- Au bureau des entrées pour les formalités administratives

En cas d'urgence, contacter directement le service de Pédiatrie spécialisée au 02 98 22 36 64

Centre Hospitalier de Laval
33, rue du Haut Rocher
BP 1525
53015 Laval Cedex

Service de Pédiatrie

Chef de service : **Docteur BASSIL**

Secrétariat hospitalisation : Tel :02 43 66 50 81

Secrétariat hôpital de jour : Tel :02 43 66 51 17

Fax : 02.43 66 51 91

Equipe médicale

Docteur **C HABAY** (Réfèrent cancérologie)

Docteur PARIS

Docteur BOUL

Docteur CHAABANE

Service d'hospitalisation

Assure les soins 24 h/24, 7 jours/7

Cadre de santé :

Tél : 02 43 66 50 81

Fax :

Hôpital de jour

Ouvert de 8 h 30 à 16 h 30

Du lundi au vendredi

Cadre de santé :

Tél : 02 43 66 51 17

Fax : 02 43 66 51 91

Equipe pluridisciplinaire

Dans les deux secteurs, vous serez pris en charge au niveau des soins par une puéricultrice, aidée d'une auxiliaire de puériculture.

◆ **Psychologue :**

Vous pouvez prendre rendez-vous en vous adressant à l'équipe soignante

◆ **Institutrice :**

Elle est présente tous les jours de 13h30 à 16h30 (sauf mercredi et vacances scolaires)

Elle assure le lien avec l'école d'origine, l'enseignant du C.H.U de Rennes.

Elle veille à maintenir la scolarité de l'enfant au cours de son traitement.

◆ **Assistante sociale :**

Vous pouvez vous adresser également à l'équipe soignante.

L'assistante sociale assurera le suivi débuté à Rennes.

◆ **Diététicienne :**

Elle prend en charge les régimes particuliers.

Elle s'adapte aux demandes des familles et des médecins.

◆ **Les loisirs :**

L'équipe ainsi que des bénévoles interviennent auprès des enfants qui le souhaitent.

Chaque après-midi l'association des P'tits soleils propose diverses activités aux enfants.

La vie dans l'unité

Selon l'état de santé du patient, il est possible à l'un des parents de rester dormir dans l'unité d'hospitalisation.

Le service de pédiatrie dispose d'une salle de jeu, d'un espace ado, d'une école.

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer :

- ◆ bilans sanguins
- ◆ transfusions de plaquettes et culots globulaires
- ◆ pansements de voie centrale
- ◆ traitement des aplasies fébriles
- ◆ suivi des enfants en rémission
- ◆ injections de chimiothérapies

Centre Hospitalier Avranches - Granville
59, rue de la Liberté
50300 Avranches

Service de Pédiatrie - Néonatalogie

Chef de service : Dr G. FAVARETTO

Tel Secrétariat: 02.33.89.40.45

Fax Secrétariat : 02.33.89.40.42

Tel Service de Pédiatrie: 02.33.89.40.47

Equipe médicale

Pédiatrie :

Dr G. FAVARETTO (réfèrent cancérologie)

02.33.89.40.45

Dr A. YANG-TING

02.33.89.40.45

Dr N. BURGGRAEVE

02.33.89.40.45

Dr. S. BUQUET

02.33.89.40.45

Présentation des unités

Service d'hospitalisation :

Assure les soins 24 h /24

7 jours / 7

Tel 02.33.89.40.45

Accueil d'urgence

Assure les soins 24 h /24

7 jours / 7

Tel 02.33.89.40.47

Consultations

Du lundi au vendredi

de 9 h 00 à 18 h 00

Tél : 02.33.89.40.45

Equipe pluridisciplinaire

◆ **Cadre de santé :** Mme C. LERQUIER

02.33.89.40.50

◆ **Puéricultrice et infirmières**

◆ **Auxiliaires de puériculture**

◆ **Psychologue :** Mme M. BURBAN

◆ **kinésithérapeute :**

◆ **Diététicienne :** Mme P. RABU

◆ **Assistante sociale :**

La vie dans l'unité

Nous disposons d'une chambre isolée avec possibilité d'hébergement d'un parent pour la prise en charge des différentes pathologies nécessitant un milieu protégé.

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer :

- ◆ bilans sanguins
- ◆ transfusions de plaquettes et culots globulaires
- ◆ pansements de voie centrale
- ◆ traitement des aplasies fébriles
- ◆ suivi des enfants en rémission
- ◆ injections de chimiothérapies

Centre Hospitalier de Saint-Malo
1 rue de la marne
35400 Saint-Malo

Service de Pédiatrie
 (Bâtiment B -1^{er} étage)

Responsable de structure : Docteur J-M LEPAGE

Tél secrétariat : 02.99.21.21.60

Equipe médicale

Docteur M. VERNIS (réfèrent cancérologie)

Docteur E. CARRE

Docteur N. JEAN MARCAIS

Docteur A. JOSSENS

Docteur A. PETIT-BONNETAIN

Présentation des unités

Service d'hospitalisation :

Assure les soins 24 h /24
 7 jours / 7

Tel : 02.99.21.21.61

Hôpital de jour

Du lundi au vendredi
 de 8 h 30 à 16 h 00

Tél : 02.99.21.26.85

Fax : 02.99.21.26.94

Equipe pluridisciplinaire

- ◆ *Cadre de santé* : _____ Tél : 02.99.21.27.99
- ◆ *Infirmières et puéricultrices*
- ◆ *Auxiliaires de puériculture*
- ◆ *Psychologues* : _____
- ◆ *Institutrice* : _____
- ◆ *Diététicienne* : _____
- ◆ *Equipe de kinésithérapeutes*
- ◆ *Assistante sociale* : _____
- ◆ *Diététicienne* : _____

La vie dans l'unité

Selon la disponibilité du service et l'état de santé de l'enfant, une chambre seule pourra être proposée. Il est possible de bénéficier d'un lit et d'un repas accompagnant.

L'unité a une salle de jeu pour les enfants hospitalisés. Une animatrice présente le matin propose des activités. L'après-midi des bénévoles de l'OLEH (organisme pour les loisirs des enfants hospitalisés) peuvent intervenir auprès de votre enfant.

Une salle des parents est à disposition des parents qui peuvent se restaurer (frigo, micro-onde, plaques chauffantes) et se détendre.

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer :

- ◆ bilans sanguins
- ◆ transfusions de plaquettes et culots globulaires
- ◆ pansement de voie centrale
- ◆ traitement des aplasies fébriles
- ◆ administration de certaines chimiothérapies

**Centre Hospitalier Yves Le Foll
Pavillon de la femme et de l'enfant
10, rue Marcel Proust
22027 Saint-Brieuc Cedex 1**

**Service de Pédiatrie
2^{ème} étage**

Chef de service : **Docteur E BRETON**

Secrétariat : Tel : 02.96.01.71.21

Fax secrétariat : 02.96.01.73.64

Equipe médicale

Docteur **A. VARELIETTE** (Réfèrent cancérologie)

Docteur E. BRETON

Docteur M. HALNA

Docteur N. IDRES

Docteur K. MARSZAL

Service d'hospitalisation

Assure les soins 24 h/24, 7 jours/7

Cadre de santé :

Tél : 02 96 01 71 21

Fax : 02.96.01.73.64

Hôpital de jour

Ouvert de 8 h à 16 h

Du lundi au vendredi

Cadre de santé :

Tél : 02.96.01.75 55

Fax : 02.96.01.73.64

Equipe pluridisciplinaire

Dans les deux secteurs, vous serez pris en charge au niveau des soins par une puéricultrice, aidée d'une auxiliaire de puériculture.

◆ **Psychologue :**

Vous pouvez prendre rendez-vous en vous adressant à l'équipe soignante

◆ **Institutrice :** _____

Elle assure le lien avec l'école d'origine, l'enseignant du C.H.U de Rennes.
Elle veille à maintenir la scolarité de l'enfant au cours de son traitement.

◆ **Assistante sociale :** _____ 02.96.01.79.67

Vous pouvez vous adresser également à l'équipe soignante qui vous prendra en charge.

L'assistante sociale continuera le suivi débuté à Rennes.

◆ **Diététicienne :** _____ 02.96.01.79.77

Elle prend en charge les régimes particuliers.
Elle s'adapte aux demandes des familles et des médecins.

◆ **L'éducatrice :** _____

Elle est présente à plein temps dans le service et propose à l'enfant et sa famille des jeux et activités

La vie dans l'unité

Selon l'état de santé du patient, il est possible à l'un des parents de rester dormir dans l'unité d'hospitalisation.

Le service de pédiatrie dispose d'une salle de jeu, d'un espace ado, d'une école et d'un jardin.

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer :

- ◆ bilans sanguins
- ◆ transfusions de plaquettes et culots globulaires
- ◆ pansements de voie centrale
- ◆ traitement des aplasies fébriles
- ◆ suivi des enfants en rémission
- ◆ injections de chimiothérapies

Centre Hospitalier des pays de Morlaix
Rue Kersaint Gilly
29600 Morlaix

Service de Pédiatrie

1^{er} sous sol - Bâtiment principal

Chef de service : Docteur P. LA SELVE

Tél. secrétariat : 02.98.62.60.50 - Fax : 02.98.62.69.86

Equipe médicale

- ◆ **Docteur P.LA SELVE** (référent cancérologie)
- ◆ Docteur T. DAILLAND
- ◆ Docteur C. MARTEL
- ◆ Docteur A. BRASSEUR

Présentation des unités

Notre service dispose d'une unité de néonatalogie et de pédiatrie générale.
 Nous accueillons des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans.

Tél. service : 02.98.62.60.51

Service d'hospitalisation

Assure les soins 24 h/24
 Astreinte opérationnelle
 Unité de néonatalogie, pédiatrie
 Générale, chirurgie

Hôpital de jour

Accueille les enfants à la journée
 ou $\frac{1}{2}$ journée
 Du lundi au vendredi (8 h 30 à 16 h 30)

Consultation externe

Pour les bilans sanguins, injections,
 pansements

Equipe pluridisciplinaire

Personnel du service :

- ◆ Cadre de santé ----- Poste 6051
- ◆ Puéricultrices - infirmières Poste 7079
- ◆ Auxiliaires de puériculture
- ◆ ASH
- ◆ Pédiopsychiatre pouvant intervenir à la demande
- ◆ Psychomotricienne (jeudi matin)
- ◆ Secrétaires Poste 6050
- ◆ Assistante sociale

La vie dans l'unité

Sur les 20 lits du service, nous disposons de :

7 chambres seules (un parent peut rester dormir)

Sur le plan ludique :

- ◆ Une salle de jeux
 - ◆ Une salle aménagée pour les adolescents
 - . Bibliothèque, BD, ...
 - . Jeux de société
 - ◆ Une terrasse de jeux extérieurs
- . TV
. Baby Foot

Nous travaillons en collaboration avec l'hôpital référent (Rennes ou Brest) pour assurer :

- ◆ bilans sanguins
- ◆ transfusions de plaquettes et culots globulaires
- ◆ pansements de voie centrale
- ◆ traitement des aplasies fébriles
- ◆ injections de chimiothérapies

Animation dans la semaine :

- ◆ Blouses Roses
- ◆ Clowns à l'hôpital

Centre Hospitalier de Cornouaille
14 avenue Yves Thépot
29107 Quimper Cedex

Service de Pédiatrie

3^{ème} étage

Chef de service : Docteur P.VIC

Tél. Standard : 02.98.52.60.60

Tél. secrétariat : 02.98.52.60.58

Fax secrétariat : 02.98.52.62.58

Equipe médicale

Dr G. BLONDIN (réfèrent en cancérologie)

Dr P. VIC

Dr M. BLAYO

Dr C. QUEINNEC (néonatalogie)

Dr E. FINEL (néonatalogie)

Dr S. DEVELAY

Dr M.H. MULLER

Dr C.LAPOSTOLLE

Dr H.SIMON

Dr L.LE MOIGNO

Dr A.ROBERT DEHAULT

Dr E,SACAZE

Dr H,STAUMONT

Présentation des unités

Service d'hospitalisation :

Assure les soins 24 h /24

7 jours / 7

Accueille les enfants de

Hôpital de jour

Du lundi au vendredi

De 8 h30 à 17 h

Equipe pluridisciplinaire

- ◆ **Cadre de santé :** _____
Tél : 02.90.26.44.49
- ◆ **Infirmières et puéricultrices**
- ◆ **Auxiliaires de puériculture**
- ◆ **Educatrice de jeunes enfants** _____ poste 3221
- ◆ **Psychologue** _____ poste 6058
- ◆ **Institutrice** _____ poste 3253
- ◆ **Diététicienne** _____ poste 6462
- ◆ **Equipe de kinésithérapeutes** _____ poste 5222
- ◆ **Assistante sociale** _____ poste 4033

La vie dans l'unité

Unité d'hospitalisation avec possibilité d'hébergement pour l'un des parents.

Nous travaillons en collaboration avec l'hôpital référent (Rennes ou Brest) pour assurer :

- ◆ bilans sanguins
- ◆ transfusions de plaquettes et culots globulaires
- ◆ pansements de voies centrales
- ◆ traitement des aplasies fébriles
- ◆ suivi des enfants en rémission
- ◆ injections de chimiothérapies

L'unité de pédiatrie dispose de :

- ◆ Une grande salle de jeux
- ◆ Une salle aménagée pour les adolescents
 - . Bibliothèque, BD, ...
 - . Jeux de société, baby foot
 - . Console Wii ; TV...

Centre Hospitalier de Bretagne Sud
Pôle Femme Mère Enfant
Rue Louis Guiguen
56322 Lorient Cedex

Service de Pédiatrie

Chef de service : Docteur M-A LEGALL

Tél. standard : 02.97.06.90.90
 Tél. secrétariat : 02.97.06.73.47
 Fax secrétariat pédiatrie : 02.97.06.98.29

Equipe médicale

Médecin référent oncologie

Docteur Laetitia MOREL

Présentation des unités

Service hospitalisation

Assure les soins 24 h / 24
 7 jours / 7

Service des nourrissons
 (1 mois à 3 ans)
 Tel : 02.97.06.98.07

Service des grands enfants
 (3 à 16 ans)
 Tel : 02.97.06.98.06

Hôpital de jour

Accueil à la journée ou à la 1/2 journée
 de 8 h à 16 heures.

Ligne directe : 02.97.06.92.26

Urgences : 02.97.06.98.90

Equipe pluridisciplinaire

Equipe soignante :

◆ **Cadre de santé** : _____ 02.97.06.98.08

◆ **Puéricultrices et infirmières** : 02.97.06 9807 ou 9806

Elles assurent l'accueil, les soins et la surveillance des enfants hospitalisés, et établissent le lien entre les médecins et la famille.

◆ **Auxiliaires de puériculture et les aides-soignantes** :

Elles assurent l'accueil, les soins de nursing au quotidien. Elles participent également aux activités d'éveil des enfants.

Equipe paramédicale :

◆ **Assistante sociale** : _____ 02.97.06.72.89
(3320)

Elle vous aide pour toutes vos démarches administratives.

Elle élabore le dossier social de l'enfant et de sa famille.

Elle sert également de relais entre l'hôpital et le domicile.

◆ **Diététicienne** : _____ 02.97.06.72.80

Selon les cas, elle élabore des régimes alimentaires spécifiques.

◆ **Kinésithérapeute** : il intervient dans l'unité, et assure sur prescription médicale une kinésithérapie adaptée à l'enfant.

◆ **Psychologue** _____ 02.97.07.31.52

(Vous pouvez prendre rendez-vous à ce numéro)

La vie dans l'unité

Au cours de l'hospitalisation et selon l'état de santé de votre enfant, un des parents peut passer la nuit auprès de son enfant. Un lit d'appoint sera mis à disposition. Les repas accompagnant peuvent être pris sur place. Pour toutes informations, se renseigner auprès de l'équipe.

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer : bilans sanguins, transfusions de plaquettes et culots globulaires, pansements de voie centrale, traitement des aplasies fébriles, certaines chimiothérapies.

**Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
Service de pédiatrie
Bd du Général Guillaudot
56000 Vannes**

Service de Pédiatrie

Chef de Service : Docteur H. JOURNEL

Secrétariat : 02.97.01.41.61 -

Fax : 02.97.01.41.61

Equipe médicale

Docteur B. CAGNARD

Docteur H. JOURNEL

Docteur M. LALI

Docteur MOUSSET (réfèrent cancérologie)

Docteur A. GRELLIER (réfèrent cancérologie)

Présentation du service

Le service regroupe 3 unités, un centre de consultations spécialisées, un accueil d'urgence.

Service d'hospitalisation

Assure les soins 24 h/24

Unité des grands enfants

02.97.01.42.00

Unité des nourrissons:

02.97.01.42.01

Hôpital de jour

Accueille les enfants à la journée

ou $\frac{1}{2}$ journée

Du lundi au vendredi (8 h 30 à 16 h 30)

02.97.01.41.61

Equipe pluridisciplinaire

Cadre de Santé Puéricultrice : _____

Tél : 02.97.01.42.02

Fax : 02.97.01.46.26

- ◆ infirmières puéricultrices
- ◆ auxiliaires de puériculture
- ◆ agents des services hospitaliers
- ◆ éducatrices de jeunes enfants : _____
- ◆ psychologue : _____
- ◆ assistante sociale : _____
- ◆ diététicienne : _____
- ◆ kinésithérapeute : _____

La vie dans l'unité

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe de Rennes pour assurer :

- ◆ bilans sanguins
- ◆ transfusions de plaquettes et culots globulaires
- ◆ pansements de voie centrale
- ◆ traitement des aplasies fébriles
- ◆ suivi des enfants en rémission
- ◆ injections de chimiothérapies